



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le Maire ouvre la séance à 19h10. Deux membres sont absents excusés : Félix VANDER BRIGGHE donne pouvoir à Bruno RENIER et Maguy LEFEBVRE.

Un membre est absent : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

1. **Approbation procès-verbal réunion du 15 avril 2024 modifié**

Des erreurs matérielles c'étaient glissées dans le compte rendu du 15/04/2024. Après modification par le secrétaire de séance, celui-ci a été renvoyé aux membres du Conseil pour approuver les modifications. Le procès-verbal de la séance du 15/04/2024 est approuvé à l'unanimité

2. **Approbation procès-verbal réunion du 17 juin 2024**

Le procès-verbal de la précédente séance (17/06/2024) est approuvé à l'unanimité

3. **Choix devis toiture mairie école et logement mairie (Délibération 32/2024)**

Le Conseil Municipal étudie les devis reçus (Thierry Gaudray et Pascal Dumontier).

Après étude des devis, des différences sont constatées (prix installation échafaudage, taille des ardoises...)

Le Conseil Municipal retient les devis de Thierry Gaudray pour un montant de :

- école : 18620.30€ HT soit 22344.36€ TTC + cheminée école 2488.80€ HT soit 2986.56€ TTC

- mairie : 25819.10€ HT soit 30982.92€ TTC

- logement : 14437€ HT soit 17324.40€ TTC

4. **Encaissement chèque (Délibération 33/2024)**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 300€ reçu de Vitogaz pour le remboursement de caution de la cuve (offre commerciale au moment de la signature)

5. **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (Délibération 34/2024)**

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de la somme de 2,75€.

6. **Exonération CFE et TFPB pour les entreprises en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) (Délibération 35/2024)**

La Commune de Beaussault étant en zone France Ruralités Revitalisation, celle-ci peut décider d'exonérer fiscalement les contribuables qui créent ou reprennent une entreprise de moins de 11 salariés sur son territoire entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029. C'est aux entreprises d'en faire la demande. La durée de l'exonération est fixée à 5ans auxquels s'ajoutent 3ans d'abattements dégressifs. Le Conseil Municipal décide de mettre en place cette exonération de CFE et de TFPB pour les entreprises créées à compter de 2025.

7. **Avenant DUP droit de préemption acquisition de terrain en zone de captage ou de périmètres de protection (Délibération 36/2024)**

Le Conseil Municipal discute de cette demande émanant du syndicat O²BRAY.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas signer d'avenant à la DUP pour donner un droit de préemption au syndicat O²Bray sur toutes les zones de captage ou de périmètres de protection.

8. **Echange terrain communal pour accès cimetière (Délibération 37/2024)**

Suite au projet de bornage de son terrain un administré a contacté M. le Maire pour acheter une partie de terrain communal qu'il pensait être à lui. M. le Maire lui a alors demandé s'il ne voulait pas plutôt échanger les 204m² de terrain communal contre 204m² de son terrain pour élargir l'accès au cimetière. L'administré a accepté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet échange de terrain.

9. Questions diverses

- . Coupe de bois à Beaumont : il reste un arbre qui devrait être fait demain samedi 28 septembre. Par ailleurs un autre acquéreur sera contacté pour qu'il termine de ramasser ses branches.
- . La commune va refaire le marquage au sol de la bande de « cédez le passage » au carrefour de Dranville.
- . Une entreprise est venue cette semaine faire un devis pour installer 6 caméras autour de la salle et la mairie.
- . A la salle polyvalente, il faut voir pour faire l'accès cuisine en enrobé et agrandir le parking dans les années à venir.
- . Un membre du conseil demande à ce que le chemin d'Aumale soit débroussaillé.
- . Arbre qui penche à Toupray : le terrain a été vendu, le nouveau propriétaire s'est engagé à faire l'arbre dans les semaines à venir.
- . Un membre du conseil demande s'il est possible de faire tailler les arbres de la place de Grattennoix dont les branches dépassent sur la route.
- . Un membre du conseil demande s'il est possible de faire tailler la haie d'un administré qui dépasse sur la route (Route de Conteville). Il faut contacter la Direction des Routes car c'est hors agglomération.
- . Permis de construire entreprise D'Hont : le PC vient d'être rejeté pour manque de pièces.
- . Réserve incendie Bernimont : un membre du conseil demande s'il ne faudrait pas la vidanger vu l'état de l'eau. S'il faut le faire ça sera fait.
- . Salle polyvalente : il faut faire installer une prise électrique extérieure pour que les locataires puissent brancher leur remorque frigo sans passer le fils sous la porte de la cuisine.
- . Il faut rappeler l'entreprise Sovimef pour le froid dans la cuisine.
- . L'agent communal demande qu'une chose soit faite pour les crottes de chien qui ne sont pas ramassées. La Commune va se renseigner sur le prix de poubelles à crottes tout en sachant que le ramassage des déjections canines par le propriétaire du chien est une obligation prévue dans le cadre du Code pénal (art R632-1).
- . Il faut louer une nacelle pour l'église : réparation du chauffage et du plafond.
- . Une date est prise pour les vœux de la municipalité : samedi 11 janvier 2025 à 10h30.
- . Défibrillateur : le défibrillateur est partie en maintenance : il faut changer la batterie et les électrodes adultes. Un membre du conseil demande à ce que des électrodes enfants soient également prévues ; le Conseil Municipal est d'accord.
- . Arrêt de car des Parquets : un membre du conseil c'est renseigné auprès des habitants des Parquets. En 2025, 3 enfants prendront le car pour aller au collège à cet arrêt. Le conseil décide donc de ne pas déplacer cet arrêt au plus près du carrefour RD35/RD135 comme prévu initialement. Un lampadaire sera installé au bout du chemin des Parquets (la demande a été faite auprès du SDE76). Il est demandé un abribus à cet arrêt : la commune verra pour les autorisations avec le Directions des Routes.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h10

PV arrêté à la séance du 21/11/2024

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MOUQUET